

Image not found or type unknown



Article 205 (code civil) et patrimoine

Par **kamalar**, le **23/11/2008** à **12:20**

Je suis salarié, locataire de ma résidence principale, propriétaire d'une résidence secondaire pour laquelle j'ai un crédit en cours. Vis à vis de mes parents, peut-on m'obliger à vendre ma résidence secondaire, prévue pour ma retraite dans les 10 ans à venir, afin de contribuer à une obligation alimentaire envers mes ascendants si mon salaire ne suffit pas?rnMerci de vos éléments de réponse.